

<http://www.syfia.info>

Le viol programmé de la forêt de l'enfant perdu

01-09-1994

Kenya

Marion Urban

(SYFIA-Kenya) Pour étendre la réserve la plus touristique du Kenya, on s'apprête à déposséder les éleveurs Maasaï d'une portion de leur territoire, "la forêt de l'enfant perdu". L'affaire est remontée jusqu'à Genève lors de la conférence des peuples indigènes.

Dans le sud-ouest du Kenya, la réserve naturelle du Masai Mara, la plus visitée du pays est victime de son succès. L'afflux de trop nombreux touristes qui y circulent en 4X4 met en danger l'environnement et fait fuir les animaux à l'extérieur du parc. Aussi le conseil municipal de la ville de Narok, gestionnaire de ce parc lucratif, a-t-il, en juin 1993, fait le projet de l'étendre en y annexant les collines boisées des Loïta qui le surplombent. Mais les Maasaï ne veulent pas en entendre parler. "Entim e naimina enkiyio, la forêt de l'enfant perdu, est le centre de notre vie. Comme nous lui appartenons, elle est aussi une part de nous-mêmes". Ainsi ont parlé les anciens Maasaï du lignage Loïta venus plaider leur cause, d'abord auprès des experts en biodiversité des Nations-Unies réunis à Nairobi en juillet dernier, puis début août à Genève devant la communauté internationale lors de la conférence des droits indigènes. "Nous avons désigné notre messenger Ole Sonkoi Shomo pour parler avec ceux qui sont pleins de sombres souhaits et de noirs motifs afin qu'il leur dise de ravalier leur orgueil et leur volonté de conquérir les collines Loïta" chantent les femmes Loïta en se balançant pour bercer leurs bébés sanglés dans leur dos. A Ole Sonkoi Shomo de convaincre la terre entière et en tout premier lieu les juges de la cour kenyane, que son peuple ne veut pas voir des étrangers à leur territoire "protéger" la forêt de l'enfant perdu. Les Loïta s'en occupent. Très organisés, ils ont, en effet, formé une société pour la conservation de la nature dirigée par dix "anciens" et financée à parts égales par des contributions locales et une ONG hollandaise.

Réduits à la portion congrue

Les 17 000 Loïta constituent l'un des plus petits groupes de l'ethnie Maasaï forte de 510 000 pasteurs qui vivent entre la Tanzanie et le Kenya. Comme les Indiens d'Amérique, les Maasaï ont été confinés dans des territoires de plus en plus restreints au cours de la colonisation pour finir dans des réserves éloignées, dépouillés de tout, leur bétail réduit à la portion congrue. Ces cinquante dernières années, de nouveaux sacrifices leur ont été imposés. Quatre réserves naturelles destinées à l'exploitation touristique ont été ouvertes sur leurs pâturages. Après l'indépendance, la politique foncière a consisté à créer des propriétés individuelles cantonnant les éleveurs dans des exploitations de 50 ha. Eux qui disposaient au début du siècle d'un espace collectif de 1 200 km de long sur 200 de large, ont du réduire la taille de leurs troupeaux de 200 têtes à une dizaine aujourd'hui. Des changements qui ont totalement déstabilisé les Maasaïs. Dans la société traditionnelle, en effet, la terre appartient à la communauté, chacun a des droits égaux, conditionnés par l'environnement. La pâture est sujette à des accords entre les différentes lignées. La forêt de l'enfant perdu que revendiquent les Loïta couvre 450 km² d'arbres hauts et denses et de larges clairières herbeuses. En saison sèche, le bétail y trouve du fourrage de secours. Les Loïta s'abreuvent à ses sources permanentes. Mais la forêt est surtout essentielle à leur pharmacopée. Les

Laibon (les guérisseurs) y récoltent les écorces, les plantes et les feuilles nécessaires au traitement des maladies. On y célèbre de nombreuses cérémonies traditionnelles : l'Emowuo Okiteng, le passage à l'âge adulte, l'Enkitainoto Olorip Olasar Lolporro, lorsque le chef spirituel d'un groupe d'âge, nouvellement désigné, vient y méditer sous un arbre sacré... Autant d'activités menacées par la décision municipale. La ville de Narok, gestionnaire de la réserve qui rapporte en haute saison 18 500 dollars par jour uniquement grâce aux droits d'entrée du parc, a décidé d'intégrer la forêt de l'Enfant perdu dans la zone protégée. Elle a pris un arrêté qui, concrètement, interdit tout accès de la forêt aux populations locales. En revanche au Kenya rien n'empêche d'octroyer des permis de construire à des groupes hôteliers dans les réserves. Or, à la tête du conseil municipal, se trouve William Ole Ntimama, un homme d'affaires puissant, politicien choyé par le chef de l'Etat. C'est pourquoi les Loïta, craignant de voir enterrer leur recours au tribunal de Nairobi, en appellent aujourd'hui à la communauté internationale. Mais ils ne sont pas au bout de leurs peines. Le même homme a en projet la construction d'une dizaine de barrages sur deux rivières de la région pour transformer cette zone semi-aride en un vaste périmètre de cultures irriguées...